

INSCRIPTION SCOLAIRE

**Direction de l'Éducation
et des Loisirs**

Service de l'action scolaire
(fermé le samedi matin)

Gestionnaire administratif
02 38 80 34 17

Responsable de service
0238 80 34 10

Accueil de la Mairie
02 38 80 34 01

La mairie est ouverte du
lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h à 16h30
(jusqu'à 18h le mardi),
le samedi de 8h30 à 12h

VOTRE ENFANT

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Sexe : Masculin Féminin

RESPONSABLE 1 *(Tuteur légal ayant la garde de l'enfant)*

M^{me} ou M. Nom :

Prénom :

Adresse :

N° de tél - domicile et portable :

Courriel :

Lieu de travail :

RESPONSABLE 2

M^{me} ou M. Nom :

Prénom :

Adresse :

N° de tél - domicile et portable :

Courriel :

Lieu de travail :

SITUATION FAMILIALE

- Célibataire Vie maritale (marié, PACS) Union libre
 Divorcé Séparé Veuf(ve)



FRATRIE (Autres enfants du foyer)

Nom	Prénom	Date de naissance	Établissement scolaire fréquenté (le cas échéant)

ÉCOLE DE SECTEUR DEMANDÉE

École et niveau actuels (le cas échéant) :

École où devrait être scolarisé l'enfant :

École saranaise souhaitée : choix 1 : Niveau (classe) :

choix 2 :

MOTIF DE LA DEMANDE

(Selon les termes de l'article L212-8 du Code de l'Éducation annexé à l'ordonnance n°2000-549 du 15 juin 2000)

Veillez cocher la case correspondante à votre demande puis remplir la partie « renseignements complémentaires » :

Rapprochement de fratrie (même groupe scolaire) :

- Nom et prénom de l'autre enfant :

- École et classe :

Proximité du lieu de travail de l'un des responsables légaux (**joindre une attestation sur l'honneur de l'employeur**).

Garde par une assistance maternelle agréée, habitant le secteur scolaire demandé (**joindre une copie du contrat de travail, avec mention de l'adresse et du numéro d'agrément de l'assistante maternelle**).

Garde de l'enfant par les grands-parents résidant à proximité de l'école demandé (**joindre une attestation sur l'honneur des grands-parents en mentionnant le lien de parenté**).

Parents travaillant dans le groupe scolaire demandé (personnel de l'Education Nationale).

État de santé de l'enfant nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés (**joindre un certificat médical établie par votre médecin**).

Arrivé en cours d'année, souhait d'intégrer l'école de secteur du lieu d'habitation.

Suite à un déménagement sur la commune et à un changement de secteur scolaire, souhait de continuer la scolarité de l'enfant dans l'école actuelle : préciser la date du déménagement :

Enfant déjà scolarisé, via une demande de dérogation de secteur ou une dérogation de ville, sur la commune de Saran et changeant de cycle (passant de l'école maternelle à l'école élémentaire, soit de la GS au CP).

Renseignements complémentaires : (à compléter obligatoirement)

J'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, exploitées par la ville de Saran pour le traitement de ma demande. Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité de vos données personnelles, que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection des données dpo@ville-saran.fr

- ♦ Ces informations sont destinées au Service Accueil afin de procéder à la saisie de votre demande et au Service de l'Action Scolaire **afin de la traiter en Commission scolaire** et pour toute information liée à la scolarité de votre enfant.
- ♦ Tout changement de votre situation devra être communiqué au Service Accueil (coordonnées téléphoniques et/ou postales, composition du foyer, etc...)
- ♦ Une dérogation obtenue pour l'école maternelle ne sera pas reconduite automatiquement pour l'entrée au CP.

La dérogation scolaire est une procédure exceptionnelle, qui vise à formuler une demande de changement d'école dûment justifiée dans la limite de la capacité d'accueil dans la nouvelle école.

Date et signature du ou des responsables légaux, suivies de la mention manuscrite
« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus »

PARTIE RESERVÉE À LA COMMUNE DE SARAN :

AVIS DE L'ÉCOLE SOUHAITÉE

Avis du directeur ou de la directrice de l'école demandée :

Date : Tampon et signature de la directrice ou du directeur

DÉCISION DE LA COMMISSION SCOLAIRE

À Saran le

Signature du Maire ou de l'élus de l'Action Scolaire et Cachet